



Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Wilaya de la Région de Rabat - Salé - Kénitra  
Préfecture de Skhirate - Témara

# COMITÉ PRÉFECTORAL D'URBANISME

## PROCÈS-VERBAUX

### DES COMMISSIONS D'INSTRUCTION

1. Commune : ..... El Haouara
2. Numéro du dossier : ..... 456/2016
3. Maître d'ouvrage : ..... Abdelhakim El Meouzi El Hajhouj
4. Maître d'oeuvre : ..... El. Alami El Hajhouj Tayeb
5. Références foncières : ..... 25669/12
6. Nature du Projet (GP)\* : ..... e/ Résidence de chalets
7. Document d'urbanisme : .....

Dossier N°: 456/116  
Commune: Haïkoma

29/02/2018

- Suite à la commission en date du 16/03/2017;
- Suite au projet déposé à l'AUT en date du 15/02/2018 et du 06/12/2016;
- \* Sur le Volez Administratif:
- 1. Fournir l'avis de la DRET;
- 2. Faire signer et légaliser la fiche de demande par le pétitionnaire (avec le sceau de la commune)
- \* Volez architectural et urbanistique:
- 3. Supprimer la mention urbaine sur cartouche;
- 4. Présenter un plan de situation plus explicite;
- 5. Compléter le plan de masse par:
  - Toutes les affectations;
  - Un tableau de contenances détaillés;
- 6. Compléter le plan de RDC par:
  - Toutes les cotations permettant de vérifier l'implantation du projet par rapport au P.A;
  - L'emprise de la voie;
- 7. Supprimer tout aménagement dans la Zone RB;
- 8. Respecter le vis à vis;
- 9. Libérer les zones de recul sou-mitoyens;
- 10. Supprimer toutes les réparations Entre les Bungalows (zone de recul)
- 11. Présenter le détail de la pucierie et la prévoir semi-Enterré;
- 12. Assurer l'aération pour tous les espaces;
- 13. Supprimer l'aération du sous-sol touchant au les sa lous;
- 14. Gérer toutes les saillies d'encorbellements;
- 15. Prévoir une échappée et une largeur supplémentaires pour la rampe;
- 16. Indiquer les traits de coupes et présenter des coupes transversale et longitudinale sp. à la topographie du Terrain naturel;
- 17. Réviser les affectations au vers-sol;
- 18. Présenter toutes les façades en concordant entre plans et façades;
- 19. Présenter un plan d'orientation complet et explicite;
- 20. Compléter les coupes par le C.N.T en tenant compte de la topographie du Terrain;
- 21. Présenter le plannette d'attelage;
- 22. Présenter un calcul des charges propres au projet;
- 23. Régler les portées pour les seuils renoués à l'AUT

Alaoui  
29/02/2018

NB: La Commune attend de:  
+ Recueillir les avis favorables de tous les services concernés (P.C, R.E.D.A, T.E.L.S.S.)  
+ Valider le dossier technique d'équipement par le services concernés.

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :

Commune D: 456 / 2016	Noms & Emargement
22/02/2018 Observations	
<p>Fournir étude géotechnique du Terrain.</p> <p>Supprimer les aménagements sur terrain maritime.</p> <p>Invalider D.P.E.</p> <p>Fournir le parcellaire à fin d'étudier l'accessibilité du projet à partir de la R.R. 322 et ce pour complément d'étude.</p>	<p><i>[Signature]</i></p>
<p>11/10/2018</p> <p>Fournir l'étude géotechnique du terrain.</p> <p>Supprimer les aménagements sur la zone P.B.</p> <p>Invalider D.P.E. afin de statuer sur l'accessibilité du projet à partir de la R.R. 322 (problème de visibilité pour les usagers) et ce pour complément d'étude.</p>	<p><i>[Signature]</i></p>

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :

Agence Urbaine	Noms & Emargement
<p>Dossier n° 456/16 Observations 11/10/18 Harbani</p> <p>Suite au projet déposé à l'AVUE date du 01/10/18</p> <p>Suite à la commission en date du 22/02/2018 il y a lieu de :</p> <p><b>I Volet administratif :</b></p> <p>1) Faire signer et légaliser la fiche de la demande par le pétitionnaire;</p> <p><b>II Volet architectural et urbanistique</b></p> <p>1) corriger les cotations et le CTU sur la coupe en tenant compte de la topographie du terrain</p> <p>2) corriger la coupe RB et préciser leurs passages</p> <p>3) présenter une plaquette d'esthétique</p> <p>4) présenter un cahier de charge propre à l'opération</p> <p>5) régler la prestation, révisé rendu par l'AVUE</p> <p>6) supprimer tout aménagement au large RB</p> <p>NB: la commune est tenue de :</p> <p>Recueillir le avis favorable de tous les services concernés (CPC, REDAL, Telecom, DR ET...)</p>	<p>de :</p> <p>DOUSKALIC 11/10/18</p>

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :

Préfecture

Observations

Noms & Emargement

22.02.2018

Suite à la commission du 16.02.2017; Suite au jeu de plans du 23.11.2016 et du 27.02.2017; il y a

- 1. Recueillir l'avis de la DRET concernant l'accès au projet à partir de la RB 22;
- 2. Recueillir l'avis favorable des Ministres de l'équipement (Direction des Ports et du Domaine Maritime) concernant les aménagements au niveau du Domaine Maritime;
- 3. Étudier le plan de masse sur la base d'un fond topographique rectifié aux coordonnées Lambert et le compléter par :
  - tous les cotations;
  - les axes des voies;
  - la limite de la zone RB;
- 4. Présenter au fasteum les contours du projet;
- 5. Libérer les zones de coupe sur un fond au sous-sol;
- 6. Prévoir l'aération de solles d'eau au sous-sol;
- 7. Prévoir une hauteur sous-plafond de ponton au sol;
- 8. Présenter des coupes longitudinales et transversales en le complétant par les côtes NGN;
- 9. Supprimer les séparés entre les côtes au niveau des parties indivises;
- 10. Pourvoir en cotations de chaque relatif au projet;
- 11. Présenter une planchette d'esthétique.

M. S. Toure  
 22.02.2018

14.10.2018

Suite aux jeux de plans modifiés et précités; il y a lieu de

- 1. Recueillir l'avis de la DRET concernant l'accès au projet à partir de la RB 22;
- 2. Recueillir l'avis favorable des Ministres de l'équipement (Direction Provinciale de l'équipement et Transport) concernant les aménagements au niveau du Domaine Maritime;
- 3. Prévoir la délimitation de la zone RB au niveau des plans tout en libérant de toute construction;
- 4. Prévoir la côte NGN au niveau des coupes conformément au plan côte;
- 5. Préciser l'emplacement des traits de coupes;
- 6. Prévoir une hauteur sous-retable de ponton de 2.20m au sous-sol;

M. S. Toure

DATE DE LA COMMISSION : 22.02.2018 : Détenus

Avis favorable:     Avis favorable S/R:     A reprogrammer:     Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION : 14.10.2018 : 2018

Avis favorable:     Avis favorable S/R:     A reprogrammer:     Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:     Avis favorable S/R:     A reprogrammer:     Sursis à statuer:

Préfecture	Noms & Emargement
Observations	
<p>7 - Fournir un cahier des charges modifié;</p> <p>8 - Faire signer et légaliser la fiche de demande;</p> <p>9 - Fournir une plaquette d'esthétique;</p> <p>10 - Faire valider le dossier technique d'équipement par le comité de la commune.</p>	<p><i>Can...</i></p>

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : .....

Avis favorable:       Avis favorable S/R:       A reprogrammer :       Sursis à statuer :